



Cabane construite sur mon mur

Par **miac**, le **23/10/2011** à **18:03**

Bonjour,

je vous explique mon petit problème

j'ai un petit logement de 35m³, sur un côté sans ouverture il y a un petit terrain de 25m³ qui est dans la continuité de mon logement

j'ai refait les enduits des murs sauf le côté du petit terrain car il y a une cabane qui est construite sur mon mur et cela depuis des dizaines d'années, le propriétaire de ce petit terrain ne l'entretient pas mais ne veut pas non plus le vendre.

je voudrais savoir si je peux l'obliger à démolir cette cabane qui n'a été faite que de planches de récupération, pour que je puisse refaire l'enduit du mur.

.merci pour votre aide.

bonne soirée

Par **miac**, le **24/10/2011** à **19:18**

Bonjour

je vois que mon sujet n'intéresse personne

j'aurais aimé que les extérieurs de mon logement soit entièrement fait, pas seulement trois côtés.

je n'ai pas précisé mais la dite cabane est fixée sur mon mur et c'est lui qui fait le fond de la cabane.

merci pour votre aide si vous jugez qu'il est nécessaire de m'aider.

bonne soirée

Par **corimaa**, le **24/10/2011** à **22:00**

[citation]le propriétaire de ce petit terrain ne l'entretien pas mais ne veut pas non plus le vendre. [/citation]

Donc ce n'est pas votre terrain, ni votre cabane, ni votre mur, si je comprends bien ? Vous ne pouvez pas obliger le propriétaire à vendre ni meme à demolir sa cabane

Par **miac**, le **24/10/2011** à **23:17**

Bonjour

merci de me répondre

le terrain n'est pas à moi la cabane non plus mais [fluo]le logement m'appartient et [fluo]il à [fluo]quatre murs et sur l'un de ses murs la cabane est fixée.[/fluo]

j'ai refait les trois murs et il me reste le quatrième que je ne peux faire .

Comment faire pour remettre en état le quatrième mur .

merci de votre aide.

bonne nuit

Par **mimi493**, le **25/10/2011** à **05:11**

Vous le mettez en demeure de détruire sa cabane, avec délai d'un mois, et de remettre en état ce qui a été abimé par sa construction, en LRAR de mise en demeure. S'il ne fait toujours rien, assignez le en justice

Par **miac**, le **25/10/2011** à **08:01**

Bonjour

je vous remercie pour vos réponses

et vous souhaite une bonne journée

à bientôt sur ce forum

salutations